

Bruxelles propose une révision de la directive eau potable

Cette proposition de révision de la directive de 1998 sur l'eau potable fait suite à la campagne « Right2Water », menée dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne, qui a recueilli 1,6 million de signatures. Cette initiative pourrait être la première de ce type à déboucher sur un résultat législatif.

« Les citoyens se sont, par l'intermédiaire de l'initiative citoyenne européenne, très clairement exprimés en faveur de mesures leur garantissant un accès à une eau potable saine, a indiqué Frans Timmermans, vice-président de l'exécutif européen. Nous avons entendu et pris en compte leur demande et procédé à une analyse détaillée de la législation existante. Nous

proposons dès lors de moderniser la législation de l'Union en la matière, afin d'améliorer la qualité de l'eau potable et de permettre à davantage de citoyens d'y accéder, là où le besoin s'en fait le plus sentir. Ensemble, nous pouvons et nous devons protéger la santé de nos citoyens et leur garantir la sécurité de l'eau qu'ils consomment ».

Les règles dont la Commission propose l'actualisation doivent permettre d'améliorer la qualité de l'eau, en ajoutant 18 nouvelles substances à la liste de critères existants tels que la présence de bactéries Legionella, de sous-produits de la désinfection tels que les chlorates et de certains perturbateurs endocriniens (beta-estradiol, nonylphenol, bisphenol A). Ces ajouts tiennent compte des connaissances scientifiques



La révision pourrait notamment permettre d'offrir au public un accès plus facile et plus convivial, notamment en ligne, à des informations relatives à la qualité et à la fourniture d'eau potable dans leur habitation.

les plus récentes et des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Les États membres seront par ailleurs incités à améliorer l'accès à l'eau potable pour tous les citoyens, notamment pour les groupes dits vulnérables qui éprouvent actuellement des difficultés d'accès à l'eau. En pratique, cela signifie la mise en place d'équipements permettant d'accéder à l'eau potable dans les lieux publics, le lancement de campagnes d'information auprès des citoyens et la mise à disposition d'un accès à l'eau potable dans les administrations et les bâtiments publics. La nouvelle législation pourrait également permettre d'offrir au public un accès plus facile et plus convivial, notamment en ligne,

à des informations relatives à la qualité et à la fourniture d'eau potable dans leur habitation et d'améliorer leur confiance dans l'eau du robinet. Ces nouvelles mesures devraient permettre de réduire les risques potentiels pour la santé liés à l'eau potable et de les faire passer de 4 % à moins de 1 %. La Commission souhaite par ailleurs encourager la consommation d'eau du robinet. Une diminution de la consommation d'eau en bouteille pourrait permettre, selon les estimations, aux ménages européens d'économiser plus de 600 millions d'euros par an. Enfin, la révision pourrait s'attacher à inciter les services à minimiser les pertes d'eau et contribuer à réduire leur empreinte carbone. ■

APPEL AUX AUTEURS

Le numéro de Mars de la revue **L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES** sera consacré au thème :

Mesures, automatismes, régulation

Autres thèmes :

- Assainissement non collectif : les filières traditionnelles
- Les dispositifs de rétention de pollutions
- Pompes : des solutions pour alléger la maintenance
- Choisir : une solution de télérelève
- Traitement des lixiviats : quelles solutions ?

Thème du prochain numéro

Analyse de l'eau : hiérarchiser les besoins analytiques (Avril)

L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES

Les auteurs intéressés par la parution gratuite d'un article sont invités à contacter la rédaction au 01 44 84 78 79 ou par mail à vjohanet@editions-johanet.com